



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la solidarité et de l'emploi

**Office cantonal de l'inspection et des relations du travail**

OCIRT

Relations du travail

Case postale 1255

1211 Genève 26 La Praille

**Aux entreprises actives dans le secteur concerné**

N. réf. MD/JDC/DM

Genève, le 25.08.2011

Concerne : **Usages professionnels, personnel d'exploitation de la MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT à Genève**  
**(installations en chauffage, ventilation, climatisation, isolation – installations électriques – ferblanterie, installations sanitaires – serrurerie, constructions métalliques)**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les usages professionnels de votre secteur sont complétés ainsi :

**PONT DE FIN D'ANNÉE**

**(jours fériés et vacances de fin d'année 2011-2012).**

**Tableau de fermeture des ateliers et chantiers**

Etant donné qu'**une semaine de vacances** doit obligatoirement être prise en **fin d'année**, le tableau de fermeture des ateliers et chantiers est le suivant :

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

- 5 jours ouvrables payés comme vacances (26-27-28-29-30 décembre 2011)
- 1 jour chômé payé (2 janvier 2012), à compenser par des heures de travail effectuées durant 2011
- 1 jour à compenser (6 janvier 2012)
- Compensation du 25 décembre 2011 = 3 janvier 2012  
Compensation du 31 décembre 2011 = 4 janvier 2012  
Compensation du 1<sup>er</sup> janvier 2012 = 5 janvier 2012

---

Le travail s'arrêtera le **vendredi 23 décembre 2011 au soir** et reprendra le **lundi 9 janvier 2012 au matin**.

Pour ce qui est du vendredi 6 janvier 2012 à compenser, les travailleurs d'exploitation ont les possibilités de rattrapage suivantes :

*de préférence :*

- allonger la durée quotidienne du travail

*ou à défaut :*

- le rattraper en travaillant **2 samedis matins**
- prendre ce jour à **leurs frais (jour chômé non payé ou compensation sur vacances)**.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les travailleurs de plus de 60 ans bénéficient d'une sixième semaine de vacances laquelle doit être prise à la suite du pont de fin d'année.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Muriel Devins  
Adjointe administrative

NB : Pour vos soumissions vous pouvez commander notre attestation par e-mail à :

<http://www.geneve.ch/ocirt/relationutravail/attestation.asp>